



# TYCHE

Beiträge zur Alten Geschichte  
Papyrologie und Epigraphik

Herausgegeben von

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer  
Peter Siewert und Ekkehard Weber

Band 16, 2001

2001

WOLFGANG DEER



**Beiträge zur Alten Geschichte,  
Papyrologie und Epigraphik**

# TYCHE

**Beiträge zur Alten Geschichte  
Papyrologie und Epigraphik**

**Band 16**

**Hermann Harrauer  
zum 27. 4. 2001**

**Herausgegeben von:**

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber

**In Zusammenarbeit mit:**

Reinhold Bichler, Herbert Graßl, Sigrid Jalkotzy und Ingomar Weiler

**Redaktion:**

Wolfgang Hameter, Bernhard Palme  
Georg Rehrenböck, Hans Taeuber

**Zuschriften und Manuskripte erbeten an:**

Redaktion TYCHE, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr. Karl Lueger-Ring 1, A-1010 Wien. Beiträge in deutscher, englischer, französischer, italienischer und lateinischer Sprache werden angenommen. Disketten in MAC- und DOS-Formaten sind willkommen.

Eingesandte Manuskripte können nicht zurückgeschickt werden.

Bei der Redaktion einlangende wissenschaftliche Werke werden angezeigt.

**Auslieferung:**

Holzhausen Verlag GmbH, Kaiserstraße 84/1/4, A-1070 Wien

Gedruckt auf holz- und säurefreiem Papier.

Umschlag: IG II<sup>2</sup> 2127 (Ausschnitt) mit freundlicher Genehmigung des Epigraphischen Museums in Athen, Inv.-Nr. 8490, und P.Vindob. Barbara 8.

© 2001 by Holzhausen Verlag GmbH, Wien

Die Deutsche Bibliothek-CIP Einheitsaufnahme Ein Titelsatz dieser Publikation ist bei der Deutschen Bibliothek erhältlich
---

Eigentümer und Verleger: Holzhausen Verlag GmbH, Kaiserstraße 84/1/4, A-1070 Wien. Herausgeber: Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr. Karl Lueger-Ring 1, A-1010 Wien.  
e-mail: hans.taeuber@univie.ac.at oder Bernhard.Palme@oeaw.ac.at  
Hersteller: Druckerei A. Holzhausens Nfg. GmbH, Holzhausenplatz 1, A-1140 Wien.  
Verlagsort: Wien. — Herstellungsort: Wien. — Printed in Austria.

**ISBN 3-900518-03-3**

Alle Rechte vorbehalten.

## I N H A L T S V E R Z E I C H N I S

Michel Christol (Chilly-Mazarin), Thomas Drew-Bear (Lyon), Mehmet Taşlıalan (Yalvaç – Isparta): L'empereur Claude, le chevalier C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus et le culte impérial à Antioche de Pisidie (Tafel 1–2) . . . . .	1
Hans Förster (Wien): <i>Ich grüße meinen alltugendhaften Herrn</i> . Frag- ment eines koptischen Briefes (P.Vindob. K 33) (Tafel 3) . . . . .	21
Matthias Haentjens (Amsterdam): Die Sonderabgaben in den Pachtur- kunden aus dem römischen Ägypten . . . . .	27
Francisca A. J. Hoogendijk (Rossmoyne), Klaas A. Worp (Amster- dam): Drei unveröffentlichte griechische Papyri aus der Wiener Sammlung (Tafel 4–5) . . . . .	45
Éva Jakab (Graz): Berenike vor Gericht. Apokeryxis, Gesellschaft und Buchführung in P. Oxy. XXII 2342 . . . . .	63
David Jordan (Athen): A Prayer Copied by Dioskoros of Kômê Aphro- ditês (PGM 13a) . . . . .	87
Nico Kruit (Leiden), Klaas A. Worp (Amsterdam): P.Vindob. G 31701 verso: A Prefectural (?) Hypographe (Tafel 6) . . . . .	91
Peter van Minnen (Cincinnati): P.Harrauer 48 and the Problem of <i>papas</i> Heraiscus in P.Lond. VI 1914 . . . . .	103
Amphilochios Papatthomas (Athen): A New Testimony to the Letter to the Hebrews (2. 9–11 and 3. 3–6) (Tafel 6) . . . . .	107
Victor Parker (Christchurch): Sallust and the Victor of the Jugurthine War . . . . .	111
Marijana Ricić (Belgrad): Donations of Slaves and Freeborn Children to Deities in Roman Macedonia and Phrygia. A Reconsideration (Tafel 7– 12) . . . . .	127
Joshua D. Sosin (Cambridge, Mass.): Accounting and Endowments . . .	161
Martin Steskal (Wien): Zu den Stiftungen des M. Claudius P. Vedius Antoninus Phaedrus Sabinianus und ihrem Echo in Ephesos . . . . .	177
Jean-Yves Strasser (Athen): La grande prêtrise dans trois inscriptions de Cilicie . . . . .	189
Argyro B. Tatakis (Athen): Σάων, Ἰθαμβος and Other Names from LGPN III.B . . . . .	205
Rudolf Wachter (Basel): <i>Ter tricennalia?</i> Zur Inschrift auf der Decenna- lien-Platte des Constans . . . . .	211
Georgios A. Xenis (Limassol): A Papyrus Fragment with Mention of a Loan upon Mortgage (Tafel 12) . . . . .	217
Ekkehard Weber, Martina Peditšček (Wien): <i>Annona Epigra- phica Austriaca 1999–2000: Text</i> . . . . .	221
Index . . . . .	267
Konkordanzen . . . . .	271
Bemerkungen zu Papyri XIV (<Korr. Tyche> 373–396) . . . . .	279

Buchbesprechungen .....	287
Michael Alpers, <i>Das nachrepublikanische Finanzsystem. Fiscus und Fiscii in der frühen Kaiserzeit</i> , Berlin, New York 1995 (Untersuchungen zur antiken Literatur und Geschichte 45) (R. Wolters: 287) — Armin Daniel Baum, <i>Pseudepigraphie und literarische Fälschung im frühen Christentum: mit ausgewählten Quellentexten samt deutscher Übersetzung</i> , Tübingen 2001 (Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament: Reihe 2, 138) (H. Förster: 290) — Diodoros, <i>Griechische Weltgeschichte, Buch XI–XIII</i> . Übers. v. Otto Veh, eingel. und komm. von Wolfgang Will, Stuttgart 1998 (Bibliothek der griechischen Literatur 45) (G. Dobesch: 292) — Johannes Engels, <i>Augusteische Oikumenegeographie und Universalhistorie im Werk Strabons von Amaseia</i> , Stuttgart 1999 (Geographica Historica 12) (G. Dobesch: 294) — Günter Figal, <i>Sokrates</i> , 2. überarbeitete Auflage, München 1998 (Beck'sche Reihe: Denker 530) (P. Siewert: 296) — Jörg-Dieter Gauger, <i>Authentizität und Methode. Untersuchungen zum historischen Wert des persisch-griechischen Herrscherbriefs in literarischer Tradition</i> , Hamburg 2000 (Studien zur Geschichtsforschung des Altertums 6) (G. Dobesch: 297) — Markham J. Geller, Herwig Maehler (Hrsg.), <i>Legal Documents of the Hellenistic World. Papers from a Seminar</i> , London 1995 (F. Winter: 299) — <i>Gegenwelten zu den Kulturen Griechenlands und Roms in der Antike</i> . Hrsg. von Tonio Hölscher. München, Leipzig 2000 (G. Dobesch: 300) — Éva Jakab, <i>Praedicere und cavere beim Marktkauf. Sachmängel im griechischen und römischen Recht</i> , München 1997 (Münchener Beiträge zur Papyrusforschung und antiken Rechtsgeschichte 87) (R. Wolters: 307) — Luigi Loreto, <i>Il comando militare nelle province procuratorie 30 a. C.–280 d. C. Dimensione militare e dimensione costituzionale</i> , Napoli 2000 (Publicazioni della Facoltà di giurisprudenza della seconda Università di Napoli XII) (E. Weber: 308) — D. Lührmann, <i>Fragmente apokryph gewordener Evangelien in griechischer und lateinischer Sprache herausgegeben, übersetzt und eingeleitet in Zusammenarbeit mit Egbert Schlärh, Marburg 2000</i> (H. Förster: 309) — Eustathios Papapolychroniou, <i>Greek Papyri in the Benaki Museum. From the Collections of the Historical Archives</i> , Athens 2000 (A. Papatomas: 309) — Francisco Pina Polo, <i>Contra arma verbis. Der Redner vor dem Volk in der späten römischen Republik</i> . Aus dem Spanischen von Edda Liess, Stuttgart 1996 (Heidelberger Althistorische Beiträge und Epigraphische Studien, 22) (G. Dobesch: 312) — Reinhard Rattmayr, <i>Der antike Mensch in der Jahreszeit des Winters</i> , Hamburg 2001 (Schriftenreihe Studien zur Geschichtsforschung des Altertums 9) (P. Siewert: 313) — Eberhard Ruschenbusch, <i>Ein altgriechisches Gesetzbuch aus dem Kontext von Platons Gesetzen herausgehoben und in das Deutsche übersetzt</i> , München 2001 (Quellen und Forschungen zur Antiken Welt 38) (P. Siewert: 314) — Panagiota Sarischoyli, <i>Spätptolemäische Urkunden aus dem Herakleopolites</i> (BGU XVIII.1), Berlin 2000 (Ch. Armoni: 315) — H. K. Σβέρκος, <i>Συμβολή στην ιστορία της Άνω Μακεδονίας τών ρωμαϊκῶν χρόνων (πολιτική ὀργάνωση-κοινωνία-ἀνθρωπωνυμία)</i> , Thessaloniki 2000 (S. Zoumbaki: 322) — Markus Sehlmeier, <i>Stadtrömische Ehrenstatuen der republikanischen Zeit. Historizität und Kontext von Symbolen nobilitären Standesbewußtseins</i> , Stuttgart 1999 (Historia Einzelschriften 130) (P. Amann: 324) — <i>Bononia / Bologna. Scritti di Giancarlo Susini</i> , Bologna: Patron Editore 2001 (E. Weber: 325) — <i>Wege zur Genese griechischer Identität. Die Bedeutung der früharchaischen Zeit</i> . Hrsg. von Christoph Ulf, Berlin 1996 (G. Dobesch: 326) — <i>Alexander der Große. Eine Welteroberung und ihr Hintergrund</i> . Vorträge des Internationalen Bonner Alexanderkolloquiums, 19.–21. 12. 1996, hrsg. v. Wolfgang Will, Bonn 1998 (Antiquitas, Reihe I: Abhandlungen zur Alten Geschichte 46) (G. Dobesch: 329) — Claudia Wiotte-Franz, <i>Hermeneus und Interpres. Zum Dolmetscherwesen in der Antike</i> , Saarbrücken 2001 (Saarbrücker Studien zur Archäologie und Alten Geschichte 16) (G. Dobesch: 333)	
Indices (A. Pokorny: griechisch; H. Förster: koptisch) .....	335
Eingelangte Bücher .....	338
Tafel 1–12	

MICHEL CHRISTOL, THOMAS DREW-BEAR,  
MEHMET TAŞLIALAN

L'empereur Claude,  
le chevalier C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus  
et le culte impérial à Antioche de Pisidie

Tafel 1–2

Ce monument est venu au jour fortuitement en 1999 lors du creusement des fondations d'un bâtiment non loin du Musée, derrière la bibliothèque publique, sur la rue Salkım Söğüt<sup>1</sup>. L'inspection du lieu, où le bloc fut trouvé couché sur un côté, n'a pas révélé d'autres pierres antiques à proximité. Le bloc est brisé aux deux angles inférieures de sa face principale, et à l'arrière en haut à gauche. Sur sa surface supérieure sont visibles deux trous de fixation carrés avec un canal de coulée rejoignant celui de droite, le tout entouré d'anathyrose, qui est présente également sur la surface inférieure. H. 2,51; l. 75; ép. 48; h. l. (entre lignes de réglage): 0,09 (ligne 1), 0,06 (lignes 2–13, 15), 0,08 (ligne 14), 0,05 (lignes 16–22). Pl. 1.

TI ) CLAVDIO )  
CAISARI ) AVG )  
GERMANICO )  
4      PONT ) MAX ) COS ) III  
       TRIB ) POT ) V ) P ) P )  
       PRO ) INCOLVMITATE  
       EIVS ) ET ) VICTORIA )  
8      BRITANNICA ) EX )  
       VOTO ) QVOD ) SVSCE  
       PERAT ) CVMLIBERIS  
       SVIS ) STATVAMLVDOS  
12     IVVENALES ) HOSTIAS  
       VENATIONEM ) DEDIT )

<sup>1</sup> C'est un plaisir de remercier la Direction Générale des Monuments et Musées de la Turquie qui a permis à Th. Drew-Bear de poursuivre ses recherches à Antioche, ainsi que le représentant du gouvernement qui l'accompagnait, M. Halil Arça du Musée d'Afyon.

C) CARISTA<sup>T</sup>NI

VS) FRONTO)

16 CAISIANVS) IVLLVS)

DVVMVIRALIS) III)

PONTIFEX) TRIB)

LEG) XII) FVLMIN)

20 PRAIF) COHORT)

BOSPOR) PRAIF)

FABRVM) VI

Les lettres sont grandes, profondes et gravées en “V” comme c’était l’habitude pour les inscriptions monumentales de haute époque<sup>2</sup>; mais elles sont bien moins belles et moins régulières que celles de telle inscription d’Antioche pour Auguste. Les mots sont divisés par de petits quarts de cercle, sauf — sans doute par simple erreur d’omission — aux lignes 10 et 11. Quelle que soit la taille des autres lettres, T est toujours plus grand: peut-être que le lapicide a simplement suivi le parti qu’il avait adopté pour la première lettre du texte. Les lettres de la ligne 14, qui porte le nom du dédicant, sont plus hautes que toutes les autres (sauf celles de la ligne 1), ce qui se comprend; mais il est curieux que le lapicide ait laissé les deux dernières lettres de son *nomen* pour la ligne suivante. Une lettre semble avoir été commencée par erreur vers la fin de cette ligne. Ligatures: ligne 4 NT, 6 TE. En somme, le lapicide n’était pas tout à fait à la hauteur de la tâche qui lui avait été confiée: peut-être s’agissait-il d’un artisan grec, qui ne comprenait pas la langue de la minute qu’on lui avait donnée<sup>3</sup>. Mais on remarquera que le rédacteur du texte a utilisé de façon conséquente l’orthographe archaïsante préconisée par Claude, dans laquelle *i* remplaçait *e* dans la diphtongue *ae*<sup>4</sup>.

*Ti(berio) Claudio | Caisari Aug(usto) | Germanico | pont(ifici) max(imo) co(n)s(uli) III | trib(unicia) pot(estate) V p(atri) p(atriciae) | pro incolumitate | eius et victoria | Britannica ex | voto quod susceperat cum liberis | suis statuam, ludos | iuvenales, hostias, | venationem dedit | G(aius) Carista{t}nilius Fronto | Caisianus Iullus | duumviralis III, | pontifex, trib(unus) | leg(ionis) III Fulmin(atae), | praif(ectus) cohort(is) | Bospor(anorum), praif(ectus) | fabrum VI*

<sup>2</sup> Cf. A. E. Gordon, *Album of Dated Latin Inscriptions*, I.2, Berkeley, Los Angeles, 1958, n° 5 (43 av. J.-C.) et n° 13 (époque augustéenne).

<sup>3</sup> Pour la mise en page des ll. 14–15 cf. JRS 2 (1912) 100: [*N*]eroni *Claudio* (en lettres plus petites). Sur les lapicides et leurs minutes on peut voir L. Robert, *Épigraphie et paléographie*, CRAI 1955, 195–219 = *Opera Minora Selecta* I, Amsterdam 1969, 576–600.

<sup>4</sup> Pour cette orthographe cf. ILS I, 216, 218, 222, 223, et III. 2, p. 808.

Ce qui frappe au premier abord est la taille du monument, qui figurait certainement parmi les plus grandes bases de statue de la cité. La statue elle-même devait être de taille correspondante à sa base, soit plus grande que nature<sup>5</sup>. Mais même ainsi, posée à cette hauteur elle devait être difficilement visible, sauf dans le cas où la base était placée à côté d'une montée ou d'un escalier. Cela d'autant plus que la surface supérieure du bloc ne porte pas de marques des pieds d'une statue; au contraire, l'anathyrose qui y est visible permet de conclure que ce bloc portait une plinthe, sur laquelle prenait place la statue, à un niveau encore plus haut donc que les deux mètres et demi du bloc lui-même — qui avait, par ailleurs, sa propre base à lui, comme le montre l'anathyrose sur sa surface inférieure. Les pieds de la statue de Claude devaient donc se trouver à trois mètres du sol au moins.

Le texte, au datif d'hommage habituel en latin<sup>6</sup>, comporte une rédaction soignée. Les cinq premières lignes, qui concernent l'empereur Claude, doivent être placées à part. Elles indiquent quelle était la destination de la base inscrite. Celle-ci supportait la statue de l'empereur, qui faisait partie du vœu qui est décrit un peu plus loin dans tous ses détails. Aux lignes 11 à 13 cette statue est même le premier élément de l'énumération: *statuam, ludos iuvenales, hostias, venationem dedit*. On constate que Caius Caristianus Fronto Caesianus Iullus, une fois mentionné le prince auquel statue et base étaient destinées, a utilisé la face principale de cette base pour rappeler le contenu de son vœu et le contexte de sa réalisation, qui comportaient bien autre chose que la seule offrande de la statue. Il importait, pour le personnage qui avait formulé le vœu, de bien expliciter, à cette occasion, tout ce qui s'était produit au moment où le monument était apparu dans un espace public à Antioche. Ainsi s'éclairent les relations entre support et texte inscrit.

L'empereur porte une titulature habituelle, même s'il ne s'agit pas de sa forme la plus complète: dans la partie initiale, qui contient la dénomination personnelle, cette dernière comporte en effet la filiation, *Drusi filius*<sup>7</sup>. Mais la forme plus simple que l'on trouve dans ce texte est bien attestée. Elle apparaît en particulier dans l'*intitulatio* de documents officiels, l'édit relatif au *cursus publicus* (ILS 214) et l'édit sur le droit de cité des Anauni (ILS 206). A partir des éléments du comput impérial<sup>8</sup> on peut déterminer la date de l'inscription. Claude débute en effet son troisième consulat le premier janvier 43, et son quatrième le premier janvier 47. C'est la mention de sa quatrième puissance tribunicienne qui permet de déterminer que le vœu fut exécuté dans l'intervalle entre le 25 janvier 45 et le 24 janvier 46.

<sup>5</sup> Sur la production en série de statues de la famille impériale voir R. MacMullen, *Romanization in the Time of Augustus*, New Haven 2000, 129–131: “those more than life-size are of the emperor”. Peut-être faudrait-il chercher les débris de cette statue de Claude parmi les fragments de statues colossales publiées par D. M. Robinson, *The Art Bulletin* IX. 1 (1926) 42ff. avec figs. 56–59.

<sup>6</sup> P. Veyne, *Les honneurs posthumes de Flavia Domitilla et les dédicaces grecques et latines*, Latomus 1962, 95–96.

<sup>7</sup> Voir les exemples rassemblés par M. Le Glay et A. Audin, *Notes d'épigraphie et d'archéologie lyonnaises*, Lyon 1976, 14–17.

<sup>8</sup> D. Kienast, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt 21996, 90–91.

Le personnage central, à l'initiative duquel texte et monument sont apparus, s'appelle C(aius) Caristianus Fronto Caesianus Iullus. Puisque son nom apparaît aux dernières lignes du texte (14 sqq.), la phrase latine s'achève par son sujet, au nominatif. Cet effet de style a pour but de mettre en évidence le nom du dédicant, car la dénomination de l'empereur, dont la statue surmontait l'inscription, prend place à l'opposé, au début du texte. Cette nouvelle inscription apporte des précisions sur l'identité du dédicant. On s'était habitué à le nommer C. Caristianus Fronto Caesianus Iulius, sur la foi de la restitution fournie par H. Dessau à W. M. Ramsay<sup>9</sup> dans une inscription mutilée à l'emplacement décisif (ci-dessous texte n° 2) qui semblait trouver confirmation dans la lecture par Ramsay d'une deuxième inscription que publia en 1913 G. L. Cheesman<sup>10</sup> (ci-dessous texte n° 3) concernant le même personnage. C'est pourquoi l'on s'appuya sur la lecture de Ramsay, non seulement pour restituer le texte de l'inscription incomplète mais encore pour établir l'identité du personnage. Même si la structure polyonymique ainsi créée était assez étonnante, puisque s'ajoutaient aux *tria nomina* un premier surnom formé par la suffixe en *-ianus* d'un gentilice, puis un second surnom qui correspond, lui aussi, à un gentilice, celle-ci fut diffusée sans aucune hésitation. On la trouve dans les recueils prosopographiques courants, comme dans les ouvrages de référence sur l'ordre équestre d'époque impériale<sup>11</sup>.

Mais on écartera cette restitution de Dessau et cette lecture de Ramsay, car l'inscription nouvelle atteste pour le dernier surnom du personnage la forme Iullus, c'est-à-dire un authentique *cognomen*. I. Kajanto<sup>12</sup> inscrit *Iulus, Iula, Iulius* parmi les *cognomina* qu'il considère comme latins, dans une section de son ouvrage consacrée aux "ancient praenomina". Mais il les distingue de *Iullus*, qu'il considère comme celtique, en suivant l'avis de W. Schulze<sup>13</sup>. Cette distinction existe bien chez

<sup>9</sup> Dans *The Expositor*, Nov. 1912, 401, Ramsay écrit: "I owe to [Dessau] the restoration *Iulio* in line 3 (which, as he points out, makes the arrangement more symmetrical and the reading more normal than any of my suggestions)". Ramsay explique dans sa n. 2: "The three *cognomina* and the use of *Julius* as degraded to a *cognomen* already at this early period, [Dessau] defends by quoting ..." Mais certains de ses renvois ne sont pas pertinents, tandis que dans d'autres, tels que CIL III, 15208 (Noricum) et ILS 1110 (Afrique), pour C. Memmius C. f. Quir(ina) Fidus Iulius Albius, il s'agit d'adoptions (cf. ci-dessous n. 26).

<sup>10</sup> *The Family of the Caristiani at Antioch in Pisidia*, JRS 3 (1913) 253–254 avec facsimilé fig. 41, p. 254.

<sup>11</sup> PIR<sup>2</sup> C 425; Groag, RE IV A, 1931, col. 830 (Sulpicius 90); H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, I, Louvain 1976, 225, C 81; S. Demougin, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens*, Rome 1992, 121–123, n° 118 (C. Caristianus Fronto Caesianus Iulius); Id., *L'ordre équestre en Asie Mineure*, dans S. Demougin, H. Devijver, M.-Th. Raepsaet-Charlier (éd.), *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Bruxelles-Louvain, 5–7 octobre 1995, Rome 1999, 599. Il en va de même chez Levick, *Roman Colonies in Southern Asia Minor*, Oxford 1967, p. 111 et index p. 244, ainsi que chez Mitchell, *Anatolia*, I, p. 75 dans le commentaire à la fig. 10, puis dans l'index général, *op. cit.*, II, p. 176, comme chez Mitchell and M. Waelkens, *Pisidian Antioch. The Site and its Monuments*, Londres 1998, 10.

<sup>12</sup> *The Latin Cognomina*, Helsinki 1965, 178.

<sup>13</sup> *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen* (1904). *Mit einer Berichtigungsliste zur Neuauflage von Olli Salomies*, Zürich, Hildesheim 1991, 24.

Schulze, qui, en apportant des exemples, s'étonne qu' A. Holder n'ait pas retenu *Iullus* et *Iullinus*. En effet ce dernier<sup>14</sup> enregistre divers anthroponymes et toponymes en *Iuli-* (*Iuliacus*, *Iuliobona*, *Iuliobriga*, *Iulli(a)cus* etc.), mais son omission de *Iullus*, *Iullinus* etc. indique qu'il considérait ces derniers comme d'authentiques noms latins. A la vérité le nombre des attestations dans CIL XII et XIII est suffisant pour démontrer qu'il s'agit d'un nom unique ou surnom bien ancré dans ces régions. Aux exemples déjà recensés par Schulze dans le CIL XIII, on ajoutera une moisson non moins abondante, à partir du CIL XII: cinq *Iullus*<sup>15</sup> et deux *Iulla*<sup>16</sup>, cinq *Iullinus*<sup>17</sup> et une *Iullina*<sup>18</sup>.

Pourtant cela ne suffit pas pour considérer que *Iullus* et ses dérivés sont nécessairement celtiques: le point de vue de Holder n'est qu'en partie critiquable. Outre que l'on ne trouve pas ces noms en Cisalpine<sup>19</sup>, on doit tenir compte du fait que l'on trouve *Iulla* en Afrique du Nord<sup>20</sup>, et qu'il est difficile d'envisager pour le chevalier L. Rufidius L. f. Gal(eria) Iullus de Tarraco<sup>21</sup>, dont le père s'appelait Pollentinus<sup>22</sup>, une origine celtique. N'oublions pas que ce même surnom apparaît, de façon étonnante, dans la dénomination du dernier descendant du triumvir Marc Antoine, le sénateur Iullus Antonius, consul en 10 avant J.-C.<sup>23</sup> Si l'on ne peut accepter la mention "passim" qui accompagne son insertion dans le recueil de H. Solin et O. Salmies<sup>24</sup>, et si l'on doit plutôt retenir le petit nombre de ses attestations hors du monde gallo-romain, il n'en reste pas moins que l'on peut aussi faire de *Iullus* un surnom italique, mais rare.

La partie finale de la dénomination de ce membre de l'ordre équestre indique l'existence d'une *gens Caesia*, qui devait figurer parmi les familles les plus importantes de la colonie. Elle reparait, de la même façon indirecte, dans le nom de C. Anicius Q. f. Caesianus, *duumvir* de la colonie<sup>25</sup>. Le suffixe en *-ianus* implique une alliance familiale. Le gentile *Caesius* est bien attesté dans les volumes IX et X du CIL. On admettra volontiers qu'il s'agit d'une autre famille de vétérans italiens établis

<sup>14</sup> *Altceltischer Sprachschatz*, II, Leipzig 1904, col. 86–87.

<sup>15</sup> CIL XII, 1624, 2333, 2565, 2573, 3602 et *add.*, 4181 et *add.*

<sup>16</sup> CIL XII, 2882 (où nous corrigeons IVLIAE en IVLLAE) et 4882.

<sup>17</sup> CIL XII, 1633, 2194, 2195, 2196, 3684.

<sup>18</sup> CIL XII, 2516.

<sup>19</sup> Cela exclut qu'il faille s'orienter vers la partie la plus celtisée de l'Italie, la Cisalpine, dans laquelle un recrutement de soldats se déroula à la fin de l'époque républicaine et durant la période triumvirale: P. A. Brunt, *Italian Manpower, 225 BC.–AD. 14*, Oxford 1971, 436–437, 482–483, 698–699.

<sup>20</sup> ILaIg. II, 4639.

<sup>21</sup> RIT, 174; on trouve d'autres *Rufidii* à Barcino, colonie voisine de Tarragone: CIL II, 4585 (*Inscr. rom. de Catalogne*, IV, Barcino, 208); CIL II, 6177 (*Inscr. rom. de Catalogne*, IV, Barcino, 133).

<sup>22</sup> Surnom tiré d'un nom de ville, *Pollentia*, en Ligurie: Kajanto, *Latin Cognomina*, 45–46, 197.

<sup>23</sup> R. Syme, *The Augustan Aristocracy*, Oxford 1986, pp. 75 et 398.

<sup>24</sup> *Repertorium nomenclaturae gentilium et cognominum Latinorum*, Hildesheim, Zürich, New York 1994, 346.

<sup>25</sup> JRS 6 (1916) 94; Levick, *Roman Colonies*, 117; Demougin, *Prosopographie*, 521, n° 622.

lors de la fondation de la colonie par Auguste. La nomenclature de notre personnage, dans laquelle ce gentilice a fourni le *cognomen*, indique vraisemblablement une adoption, celle d'un *Caesius Iullus* par un *C(aius) Caristianus Fronto*. Elle rappelle celle du sénateur T. Prifernius Paetus Rosianus Geminus, ami de Pline le Jeune<sup>26</sup>.

D'autre part, aux moments où le vœu fut formulé et exécuté, C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus ne se trouvait pas dans l'entourage de l'empereur Claude. Il était un personnage âgé, sans aucun doute rentré dans sa patrie où il jouissait d'une position éminente due à son âge, à son statut social et à sa longue carrière accomplie au service de l'État. En rapprochant cette nouvelle inscription des textes déjà publiés par Cheesman, on peut dresser un tableau plus complet de sa carrière.

2. W. M. Ramsay, *The Expositor*, Nov. 1912, p. 401 d'où A. Reinach, *Revue épigraphique* 1 (1913) 113 suivi par AE 1913, 235; G. L. Cheesman, *JRS* 3 (1913) 253, n° 1 avec photographie p. 255 (fig. 42), d'où AE 1914, 65, qui renvoie simplement à AE 1913, 235; ILS 9502. D'après Cheesman "In a wall in the courtyard of the school next door to the mosque in Kash Mahale of Yalowadj: copied by Mr. J. G. C. Anderson and Sir W. M. Ramsay". Cette base de statue en calcaire blanc, cassée en haut à droite, est maintenant conservée dans la cour du Musée de Yalvaç. H. 0,98; l. 0,605; ép. 0,55; h. l. (ligne 1) 0,06, (ligne 2) 0,045, (lignes 3-5) 0,04; (lignes 6-10) 0,038. Pl. 2. Nous lisons:

C·CARISTA[ - - ]  
 C·F·SER·FRONTO[ - ]  
 CAESIANO·IVLI[ - ]  
 4 PRAEF·FABR·PONT[ - ]  
 SACERDOTI·PRAE[ - ]  
 P·SVLPICI·QVIRINI·II·V·  
 · PRAEF·M·SERVILI·  
 8 HVIC·PRIMO·OMNIVM·  
 PVBLICE·D·D·STATVA·  
 POSITA·EST·

Dans cette belle écriture très régulière, les mots sont distingués par des marques de séparation, aussi à la fin des lignes.

L. 2: Il subsiste la partie gauche de la dernière lettre.

L. 3: Iuli[o] Ramsay, Reinach, ILS; Iuli[ano] AE 1913; Iul[io] Cheesman. Il subsiste la partie inférieure d'une haste verticale<sup>27</sup>.

<sup>26</sup> Salomies, *Adoptive and Polyonymous Nomenclature in the Roman Empire* (Commentationes Humanarum Litterarum, 97), Helsinki 1992, 51-52. Voir aussi R. Syme, *Pliny's Less Successful Friends*, *Historia* 9 (1960) 473 (*Roman Papers*, II, Oxford 1979, 488).

<sup>27</sup> Alors que l'édition du texte par Cheesman donne IVL[IO], dans ILS 9502 et PIR<sup>2</sup> C 425, puisque Ramsay avait vu une haste sur le bord de la pierre, on lit: *Iuli...* B. Levick, *Roman Colonies*, 213, reproduit l'inscription d'après ILS 9502, et transcrit donc *Iuli[o]*.

L. 4: pon[tif(ici) Ramsay, AE 1913, ILS; pon(tifici) Reinach; pont[if(ici) Cheesman. Il subsiste la partie intérieure d'une haste verticale.

L. 5: praefecto Ramsay, Reinach, AE 1913; prae[f(ecto)] Cheesman, ILS.

L. 6: duumviri Ramsay, Reinach, AE 1913; iiv[iri] Cheesman, ILS. Rien ne fut gravé après V.

*C(aio) Carista[nio] | C(ai) f(ilio) Ser(gia) Fronto[ni] | Caesiano Iull[o] | praef(ecto) fabr(um), pont[if(ici)] | sacerdoti, prae[f(ecto)] | P(ubli) Sulpici Quirini (duum)v(iri) | praef(ecto) M(arci) Servili. | Huic primo omnium | publice d(ecreto) d(ecurionum) statua | posita est.*

Il importe de fixer la date de cet hommage public à notre personnage dans une première étape de sa carrière. Pour ce faire, il convient d'identifier les deux personnages dont C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus fut le suppléant.

P. Sulpicius Quirinius est le gouverneur de Syrie en 9–8 avant J.-C., qui avait été auparavant vainqueur des Homonadées. Il mourut en 22 après J.-C. et, en relatant cet épisode, Tacite a longuement évoqué sa carrière (*Ann.*, III, 48): *Sub idem tempus, ut mors Sulpicii Quirini publicis exsequiis frequentaretur, petivit a senatu. Nihil ad veterem et patriciam Sulpiciorum familiam Quirinius pertinuit, ortus apud municipium Lanuvium; sed impiger militiae et acribus ministeriis consulatum sub divo Augusto, mox, expugnatis per Ciliciam Homonadensium castellis, insignia triumphii adeptus, datusque rector C. Caesaris Armeniam obtinenti. Tiberiumque quoque Rhodi agentem coluerat. Quod tunc patefecit in senatu, laudatis in se officiis et incusato M. Lollio, quem auctorem C. Caesari pravitatis et discordiarum arguebat. Sed ceteris haud laeta memoria Quirini erat ob intenta, ut memoravi, Lepidae pericula sordidamque et praepotentem senectam* (cf. *Ann.* III, 23: *obscurissimae domui*).

C'était donc un vieux sénateur en 22 après J.-C., dont l'activité militaire s'était exercée dans de nombreuses régions de l'Empire. En raison de son action contre les Homonadées, on a considéré qu'il avait été gouverneur de Galatie. R. Syme<sup>28</sup> estimait que l'on pouvait dater cette guerre vers 9–8 ou en 4–3, c'est-à-dire juste avant le gouvernement de Cornutus Aquila (6 avant J.-C.) ou juste après<sup>29</sup>, mais la seconde date lui parut finalement préférable<sup>30</sup>. On a parfois supposé que le duumvirat de la colonie d'Antioche, dans lequel il avait été remplacé par C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus, était lié à ce gouvernement provincial de la Galatie<sup>31</sup>. Mais Syme

---

Comme la nôtre, aussi la photographie de S. Mitchell, *Anatolia. Land, Men, and Gods in Asia Minor, I. The Celts and the Impact of Roman Rule*, Oxford 1993, 75, fig. 10 (avec un faux renvoi à Cheesman), montre que l'on ne peut trancher ici entre I et L. C'est donc le nouveau texte qui règle la question.

<sup>28</sup> *Anatolica*, Oxford 1995, 265–269.

<sup>29</sup> Voir aussi B. Rémy, *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire (31 av. J.-C. – 284 ap. J.-C.)*, 131–132 (Cornutus Aquila), 132–134 (P. Sulpicius Quirinius).

<sup>30</sup> Syme préfère 5–4 dans *The Augustan Aristocracy*, 86, 333 et 370, en suivant les déductions de Levick, *Roman Colonies*, 213.

<sup>31</sup> Rémy, *Carrières*, 133–134, suivant Levick, *Roman Colonies*, 212 n. 10: "The duovirate was probably offered to Quirinius after the war as an honour": voir déjà pp. 81 et 111. C'était aussi dans un premier temps, l'avis de Syme, "The Titulus Tiburtinus", dans

préfère envisager que cet honneur attribué au sénateur dut être postérieur<sup>32</sup>, ce qui pourrait rejoindre l'avis de H. Dessau<sup>33</sup>. Ce dernier pensait que l'honneur était plutôt lié à la présence du sénateur en Orient au moment de la mission de C. Caesar (entre 1 av. J.-C. et 4 ap. J.-C.), puisqu'il accompagnait ce grand personnage<sup>34</sup>.

Quant à M(arcus) Servilius [Nonianus], consul en 3 ap. J.-C., on l'a également considéré comme un gouverneur de Galatie, mais avec bien moins d'arguments qu'en ce qui concerne son prédécesseur<sup>35</sup>. Toutefois, à son propos Syme envisage<sup>36</sup> qu'il ait pu lui aussi appartenir à l'entourage de C. César, car il était lié à P. Sulpicius Quirinius, comme le montre le procès d'Aemilia Lepida<sup>37</sup>.

Quoi qu'il en soit, on peut dater vraisemblablement l'inscription honorifique dont nous venons de nous occuper vers le début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. A ce moment, C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus était vraisemblablement un des notables de l'ordre équestre les plus en vue dans sa cité. L'inscription retenait qu'il avait été dans l'entourage d'un grand personnage de l'État comme préfet des ouvriers, qu'il avait revêtu dans sa colonie le pontificat et un sacerdoce non identifié qui pourrait être celui du culte impérial<sup>38</sup>, et qu'enfin, à deux reprises, il avait remplacé avec le titre de préfet des personnes bien en vue, que la colonie voulait honorer du duumvirat<sup>39</sup>. Même réduite à peu de choses, la carrière équestre est mentionnée en tête, suivie de la carrière municipale.

3. Cheesman, JRS 3 (1913) 253–254, n° 2 avec un fac-similé (notre fig. 1) p. 254 fig. 41, d'où AE 1914, 260 et ILS 9503. "Perhaps a stone of a heroon. In a wall of a courtyard in the village Hissar-ardi, close to the site of Antioch. Copied by Sir W. M. Ramsay in 1913".

---

*Akten des VI. Internationalen Kongresses für Griechische und Lateinische Epigraphik*, München 1972 (Vestigia 17), München 1973, 588 (= *Roman Papers*, III, Oxford 1984, 872). Déjà Ramsay, *The Expositor*, Nov. 1912, 403 ff., liait le duumvirat de P. Sulpicius Quirinius à sa guerre contre les Homonadées, mais en supposant que celui-ci avait mené cette guerre lorsqu'il était gouverneur de la province de Syrie.

<sup>32</sup> Syme, *Anatolica*, 234 et 265.

<sup>33</sup> Ad ILS, 9502–9503: "duovir Antiochiae potest fuisse cum C. Caesarem Augusti filium in Orientem comitaretur (Tac., *Ann.* III, 48)".

<sup>34</sup> H. Halfmann, *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, Stuttgart 1986, 96–97, 245–246.

<sup>35</sup> Rémy, *Carrières*, 134–135. Ce point de vue n'était pas exclu par Syme, *Anatolica*, 265 et 307. Sur ce personnage, voir aussi Syme, *The Augustan Aristocracy*, 95–96. On observera que l'inscription l'appelle simplement M(arcus) Servilius, dénomination qu'on retrouve dans les fastes consulaires: A. Degrassi, *I fasti consolari dell'impero romano dal 31 a.C. al 613 d.C.*, Rome 1952, 6.

<sup>36</sup> *Anatolica*, 265.

<sup>37</sup> Tacite, *Ann.*, III, 22–23; Syme, *Anatolica*, 265. C'était un sénateur bien vu de Tibère: Tacite, *Ann.*, II, 48, 1.

<sup>38</sup> Levick, *Roman Colonies*, 88.

<sup>39</sup> On trouvera une liste de ces préfets chez Demougin, *A propos d'un préfet de Commagène*, ZPE 43 (1981) 107–109. Sur St(atius) Pescennius L. f. Ser(gia), *praefectus) Drusi Ilvir(i) ann(o) secund(o)*, voir en dernier lieu Chr. Hoet – Van Cauwenberghe, *Status Anicius, décurion d'Antioche*, dans Drew-Bear, Taşlıalan, Chr. Thomas (éd.), *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès international sur Antioche de Pisidie*, Lyon 2002, 161–162.

*C(aio) Caristani[o C(ai) filio] Ser(gia)]*

*Frontoni Caesiano*

- 3 *Iullo, praef(ecto) fabr(um), trib(uno) mil(itum)  
leg(ionis) XII Fulm(inatae), praef(ecto) coh(ortis) Bos[p(oranorum)]  
pontif(ici), praef(ecto) P(ubli) Sulpici Quirini*
- 6 *(duum)vir(i), praef(ecto) M(arci) Servili, praef(ecto)*

L. 3: IVLIO Cheesman, AE, ILS. On corrigera en Iullo.

Cheesman a bien vu que cette inscription est postérieure à la précédente, car elle offre une carrière militaire équestre plus fournie. Il observait aussi que les fonctions municipales suivaient les fonctions équestres, comme d'ailleurs dans le texte ci-dessus. Cheesman pouvait alors estimer qu'après avoir été préfet remplaçant P. Sulpicius



fig. 1

Quirinius et M. Servilius, C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus obtint deux fonctions militaires équestres, le tribunat angusticlave de la légion *XII Fulminata* et la préfecture de la cohorte des *Bosporani*.

Cette vision de la carrière, à l'aide des deux premières inscriptions connues, laissait encore en suspens quelques points: la date du deuxième hommage public et la fin de la carrière publique de ce notable de rang équestre. En effet, après le mot *praefectus*, l'inscription s'interrompt. Le nouveau document permet de mieux cerner tous ces problèmes, puisqu'il nous place en 45 ap. J.-C., à un moment où le chevalier avait atteint l'ultime période de sa vie. Puisque nous apprenons que C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus a été *duumviralis* à trois reprises, il faut conclure que dans le deuxième texte, incomplet, le mot *praef(ecto)*, à la dernière ligne conservée, se rapportait à une troisième préfecture *pro duoviro*, mais le titulaire de cette fonction nous échappe. Et désormais, on peut être sûr que l'inscription n° 2 distinguait bien la carrière au service de l'empire (au début) de la carrière municipale (ensuite). De plus, s'il faut interpréter strictement le chiffre accolé à la mention de la préfecture des

ouvriers, détenue à six reprises en tout, ce chevalier exerça cette responsabilité cinq fois de plus après l'avoir été une première fois, puis avoir été tribun de légion et préfet de cohorte. L'inscription n° 2 fut donc rédigée alors que C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus n'avait pas achevé sa carrière équestre: il lui manquait encore d'être appelé à cinq reprises supplémentaires auprès d'un personnage détenant l'*imperium*. On peut envisager que ces charges l'aient toujours conduit en Orient. S'agirait-il de Germanicus?

La légion *XII Fulminata* était alors vraisemblablement stationnée en Syrie<sup>40</sup>. L'emplacement de la cohorte des *Bosporani* est encore incertain, mais il est vraisemblable qu'elle faisait aussi partie de l'armée de Syrie avant d'être transférée, en compagnie de cette même légion *XII Fulminata*, dans la province de Cappadoce voisine. Mais ce transfert ne put se produire avant la guerre de l'époque de Néron, puisque la Cappadoce était demeurée jusqu'alors une province équestre<sup>41</sup>. On peut ajouter pour donner de la vraisemblance à cette hypothèse que les notables équestres d'Antioche de Pisidie furent régulièrement envoyés pour servir dans l'armée de la grande province orientale<sup>42</sup>. C'est donc sans aucun doute en Syrie, dans la première décennie du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. ou peu après, que C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus accomplit ses milices équestres<sup>43</sup>.

On peut donc, à présent, entrevoir le déroulement de sa carrière. Dans une première partie s'entrecroisent peut-être les fonctions municipales et la première charge au

<sup>40</sup> Syme, *Some Notes on the Legions under Augustus*, JRS 23 (1933) 31 et 33.

<sup>41</sup> Tacite permet de suivre les vicissitudes de l'armée d'Orient. La *XII Fulminata* fut sous les ordres de L. Caesennius Paetus en Cappadoce: *copiis ita divisiv ut quarta et duodecima legiones, addita quinta, quae recens ex Moesis excita erat, simul Pontica et Galatarum Cappadocumque auxilia Paeto oboedirent* (Ann., XV, 6, 3); puis elle revient en Syrie lorsque Corbulon reçoit la charge de gouverner la Cappadoce: *at Corbulo, quarta et duodecima legionibus ... in Syriam translatis, sextam inde ac tertiam legiones ... in Armeniam ducit ... Addidit legionem quintam quae, per Pontum agens, expertis cladis fuerat* (Ann., XV 26, 1). Par la suite, la *XII Fulminata* participa à la guerre juive, avant de retourner en Cappadoce en 70 ap. J.-C. On peut penser que la cohorte des *Bosporani* suivit le même parcours. En 62 ap. J.-C., à partir de la Cappadoce, la légion participa à la malheureuse expédition de Caesennius Paetus en Arménie; son légat était Calavius Sabinus (Tac., Ann., XV, 7, 1): E. Ritterling, s. v. Legio, RE XII, 1924, col. 1255–1257, 1796; E. Dabrowa, *The Commanders of Syrian Legions, 1st–3rd c. A.D.*, dans D. L. Kennedy (éd.), *The Roman Army in the East* (JRA, Suppl. 16), Ann Arbor 1996, 288–289, suivi étroitement par F. Bertrand et B. Rémy, *Legio XII Fulminata*, dans Y. Le Bohec (éd.), *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, I, Lyon 2000, 254; mais dans leur résumé ces auteurs ont éliminé cet épisode cappadocien sous l'autorité de L. Caesennius Paetus. Pourtant la question avait été convenablement traitée par Rémy, *Carrières sénatoriales*, 185–187.

<sup>42</sup> C. Anicius Q. f. Caesianus fut tribun des soldats de la légion *III Gallica* en Syrie (voir ci-dessus n. 25); le chevalier appelé [---]picatus fut tribun des soldats de la légion *X Fretensis* (AE 1927, 172; Demougin, *Prosopographie*, 337–339, n° 413); un chevalier anonyme, connu par une inscription d'Antioche encore inédite, fut tribun de la légion *VI Ferrata*.

<sup>43</sup> Sur la *cohors I Bosporanorum* voir en dernier lieu J. Spaul, *Cohors<sup>2</sup>, The evidence for and a short history of the auxiliary infantry units of the Imperial Roman Army*, BAR International Series 841, Oxford, 2000, p. 343. Sur l'ordre des commandements, qui présente une anomalie, voir Demougin, *Prosopographie*, 122.

service de l'empire romain. C'est alors qu'à deux reprises il remplace de grands personnages honorés du duumvirat dans sa colonie. Puis, dans une nouvelle phase, il ajoute un autre remplacement de grand personnage dans le duumvirat et parcourt la carrière militaire des chevaliers romains. Enfin, il revient comme préfet des ouvriers dans l'entourage des grands personnages de l'État ayant agi en Orient. Mais on ne peut dépasser cette chronologie relative.

Quand nous le retrouvons dans le texte gravé sur cette base de grandes dimensions, il s'était retiré dans sa colonie d'Antioche et, à un âge avancé, il y jouissait de la considération qui résultait autant de sa carrière locale bien remplie que des services rendus à l'État. On peut supposer qu'en 45 après J.-C., puisqu'il avait entamé sa carrière avant la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., il devait avoir atteint l'âge de soixante-dix ans, peut-être même davantage. Il pouvait connaître une descendance nombreuse, s'étendant sur trois ou quatre générations. Par hypothèse nous estimerons que la génération de ses enfants avait vu le jour dans les ultimes années du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. ou dans les premières années du I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.; la génération de ses petits-enfants avait vu le jour sous le principat de Tibère, autour de 20 ap. J.-C.; il y a donc place pour une génération d'arrière-petits-enfants, tout juste éclos lorsqu'il exécutait son vœu. Mais, si l'on observe que parmi ses descendants se trouve C. Caristianus Fronto, chevalier adlecté dans le sénat parmi les anciens tribuns par Vespasien et par Titus, légat de Lycie-Pamphylie sous Titus et sous Domitien, soit vers 80–82<sup>44</sup>, nous avons peut-être avec ce personnage qui fit entrer la lignée dans l'ordre sénatorial, un témoin de la génération qui constituait, vers 45, le groupe des arrière-petits-enfants du patriarche d'Antioche de Pisidie. Deux générations s'interposeraient donc, qui nous échappent pour l'instant<sup>45</sup>.

La partie centrale du texte concerne l'accomplissement du vœu de C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus, c'est-à-dire l'exécution d'un acte religieux contraignant, dont les lignes 6 à 13 précisent le contenu. Nous ignorons à quelle(s) divinité(s) avait été adressé ce vœu. Si nous connaissions l'emplacement de la statue, nous aurions une indication sur les conditions de son insertion dans le paysage religieux de la colonie. Puisque cet élément d'information n'existe pas dans le texte, l'on peut penser qu'il était évident pour les contemporains. Peut-être la statue avait-elle été élevée dans le sanctuaire qui dominait la ville, où devaient résider les dieux de l'État, et où la présence impériale s'était imposée très rapidement puisque l'inscription du propylon qui donnait accès à la plate-forme supérieure du site urbain montre que l'espace avait

<sup>44</sup> Cheesman, JRS 3 (1913) 260–261, n° 4; ILS 9585. Il faut rappeler que le lien supposé entre les Caristanii et les Sergii n'est pas attesté. En réalité il s'agit d'une alliance entre les Caristanii et les Calpurnii, autre famille d'Antioche de Pisidie: voir Christol et Drew-Bear, *Les Sergii Paulli et Antioche de Pisidie*, dans Drew-Bear, Taşhıalan, Thomas (éd.), *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès sur Antioche de Pisidie*, 178–181.

<sup>45</sup> Ce que nous pouvons entrevoir de cette famille (cf. aussi la note précédente) amène à évaluer cet aspect de la vie municipale d'Antioche de façon assez différente de ce qu'on trouve chez Levick, *Roman Colonies*, 120: "the aristocracy was not broadly based, but, as one might expect, was an alien growth, artificially fed and maintained".

été consacré à Auguste, à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.<sup>46</sup>. Si l'on se réfère aux vœux du 3 janvier, connus par le rituel des Arvales, leur adresse solennelle concernait les dieux de l'État, Jupiter, Junon et Minerve<sup>47</sup>: ils recevaient alors, au Capitole, où ils résidaient, les sacrifices de remerciement, et ils étaient en ce lieu même les destinataires des nouvelles demandes pour la sauvegarde du prince. Mais d'autres divinités pouvaient leur être jointes. En particulier, durant le principat de Claude, la référence au divin Auguste devait être courante, comme le montrent un peu plus tard deux inscriptions de Luni de l'époque de Néron, qui concernent Néron lui-même et Poppée divinisée<sup>48</sup>. Il semble donc préférable de supposer que c'est dans le cœur religieux de la colonie romaine que fut placée cette statue. Les rapprochements que l'on vient de faire soutiennent cette hypothèse. D'autres éléments, que nous verrons apparaître progressivement, viendront la conforter.

La formulation du vœu est aussi à noter. Ce n'est pas la solennisation d'une intention valant pour l'avenir, la *nuncupatio* de vœux, qui est établie. C'est de l'exécution d'une promesse ancienne qu'il s'agit, comme il est bien vite précisé (*ex*

---

<sup>46</sup> Nous faisons allusion à l'inscription qui ornait la porte monumentale donnant accès à la terrasse supérieure de la ville. Elle était disposée sur l'entablement, si l'on se réfère à l'interprétation de l'architecte F. J. Woodbridge Jr. dans Robinson, *Sculptures from Colonia Caesarea (Pisidian Antioch)*, *The Art Bulletin*, 9. 1 (Sept. 1926) 20, fig. 31. Elle fut mentionnée aussi par Robinson, *AJA* 28 (1924) 437. Mais le texte inséré par Woodbridge dans son dessin est erroné. Nous avons pu retrouver au Musée de Yalvaç, en 1991, deux blocs se rapportant à cette inscription, ainsi qu'un troisième qui était demeuré sur le site. Christol a présenté la reconstitution du texte lors d'une communication au X<sup>e</sup> Congrès international d'épigraphie grecque et latine de Nîmes (1992). Signalons, en particulier, que la datation proposée au Congrès ruinait les conclusions hasardeuses de Mitchell, *Galatia under Tiberius*, *Chiron* 16 (1986) 31, n. 62 (qui plaçait la dédicace du propylon en 50 ap. J.-C. et non au cœur de l'époque augustéenne): car nous indiquons qu'il était nécessaire de restituer la mention du 13<sup>e</sup> consulat d'Auguste (2 av. J.-C.); que l'inscription était postérieure au 26 juin 2 av. J.-C. (22<sup>e</sup> puissance tribunicienne); et qu'il convenait de restituer sous une forme abrégée, à la fin du texte dans la ligne 2, le titre de père de la patrie, obtenu le 5 février 2 av. J.-C. Ces informations ont été aussi publiées par Drew-Bear, *XII. Araştırma Sonuçları Toplantısı* [Twelfth Symposium on the Results of Research], Ankara 1994 (Ankara 1995) 14, alors que Mitchell avait repris intégralement son opinion erronée dans *Anatolia*, I, 1993, 106. Ces informations furent communiquées aussi à M. Byrne, à qui Mitchell and M. Waelkens, *Pisidian Antioch*, 146-147 empruntent la reconstruction du texte, qui utilise des fragments complémentaires. Mais à ce jour le travail de Byrne demeure inédit. Mitchell et Waelkens mettent en rapport, du strict point de vue chronologique, la dédicace du propylon avec l'octroi du titre de père de la patrie. Mais on peut également faire valoir que dans l'intervalle qui sépare la 22<sup>e</sup> de la 23<sup>e</sup> puissance tribunicienne, avait commencé le voyage vers l'Orient de Caius César, fils adoptif d'Auguste.

<sup>47</sup> J. Scheid, *Recherches archéologiques à la Magliana. Commentarii fratrum arvalium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale* (21 av. J.-C. – 304 ap. J.-C.), Rome 1998, 19 (fr. 7a, col. II); 28-29 (fr. 12a).

<sup>48</sup> CIL XI, 1331 (ILS 233): *Imp(eratori) Neroni Claudio ... L. Titinius L. f. Gal(eria) Lucretianus .. ex voto suscepto pro salute imp(eratoris) Neronis, quod Baliaribus voverat anno A(ulo) Licinio Nerva co(n)s(ule), (duo)viris L. Saufei[o] Vegeto et Q. Aburio Nepote, ub[i] velle[i] poneret, voto compos posit Iovi Iuno[ni] Minervae Felicitati Romae divo Augusto*. Il existe une forte ressemblance entre ces vœux et les serments à l'empereur.

*voto quod susceperat*). On s'attendrait plutôt à une formule telle que *ex voto quod susceperat pro incolumitate et victoria Britannica*<sup>49</sup>. Mais le rédacteur a détaché de la subordonnée relative et a séparé du verbe *susceperat* l'objet du vœu qu'il avait formulé<sup>50</sup>. Exécuté en 45 ap. J.-C., comme l'indique le comput impérial, il a été formulé antérieurement dans des circonstances qui semblent certaines. Il s'agissait d'un vœu pour que Claude revienne sain et sauf (*incolumis*) et victorieux de l'expédition de Bretagne, qu'il engagea en 43 ap. J.-C. On doit donc estimer qu'il a été formulé vraisemblablement au moment du départ de l'expédition, car c'est le moment où les autorités de l'État avaient dû multiplier les actes religieux, qui se prétaient aussi à des initiatives complémentaires venant de particuliers. Mais si Suétone évoque incidemment le *dies expeditionis*, puisqu'une maladie soudaine de Galba contraignit Claude à le repousser quelque peu<sup>51</sup>, nous ne savons pas où placer à l'intérieur de l'année 43 ce jour où le prince célébra les rites de départ (*profectio*).

Toutefois on doit estimer que ces cérémonies eurent une réelle publicité dans l'empire, car Caristianus Fronto ne se trouvait pas à Rome mais plutôt à Antioche lorsqu'il reçut l'information officielle. Tout ce qui concernait l'engagement de l'expédition devait provenir d'une autorité (le gouverneur provincial), sollicitant l'adhésion des cités<sup>52</sup>. Mais il est vraisemblable que l'affaire avait aussi touché d'une façon plus personnelle Caristianus Fronto et sa famille, car on sait qu'elle avait noué des liens avec le prince lui-même<sup>53</sup>. Un descendant devait se trouver déjà à Rome dans l'entourage de l'empereur ou dans l'administration impériale. Quoi qu'il en soit, on ne peut commenter pleinement cet acte religieux du notable d'Antioche si l'on ne postule pas une information officielle largement diffusée dans les cités de l'Empire. S'il y eut

<sup>49</sup> On rapprochera le formulaire des actes des Arvales en 63 ap. J.-C. (Scheid, *Commentarii*, 76, fr. 29): *vota soluta, quod susceperant pr[is]o partu et incolumitate Poppeae [Augustae]*.

<sup>50</sup> Cette formulation inversée apparaît aussi dans le texte d'une inscription de la région de Capène (CIL XI, 3872; ILS 159): *Ti(berio) Caesari divi Augusti f(ilio) Augusto, pontif(ici) maximo, co(n)s(uli) V, trib(unicia) potest(ate) XXXIII, principi optumo ac iustissimo, conservatori patriae, pro salute et incolumitate eius A(ulus) Fabius Fortunatus viator [co(n)s(ulum) et pr(aet)orum], Augustalis prim[us], voto suscepto p(osuit)*.

<sup>51</sup> Suétone, *Galba*, 7: *receptusque in cohortem amicorum tantae dignationis est habitus, ut cum subita ei validudo nec adeo gravis incidisset, dilatus sit expeditionis Britannicae dies*.

<sup>52</sup> Cette procédure d'affichage est désormais bien connue grâce à la *Tabula Siarensis*, l. 26-27.

<sup>53</sup> Signalons à ce propos une des inscriptions relatives aux Caristiani, qui provient du temple de Mên Askaénos (Cheesman, JRS 3 [1913] 258-259, n° 3): *L(ibens) v(otum) s(olvit) Ti(berius) Claudius Epinicus, proc(urator) et praegustator et a secretis Aug(usti), VI vir Aug(ustalis) c(oloniae) C(aesareae), d(ecreto) d(ecurionum) ex mandatu Caristianior(um) Droserae et Mileti parentibus suorum posuit*. Cet affranchi impérial était né dans la domesticité des Caristiani, mais ses géniteurs sont absents de la colonie lorsque le personnage, honoré du surnom *Epinicus*, qui se rapporte au triomphe et aux cérémonies qui l'accompagnèrent. Fut-il offert par un Caristianus, établi à Rome, à l'empereur Claude pour célébrer sa victoire? L'inscription doit appartenir à l'époque de Néron, quand le jeune esclave, après avoir acquis la liberté, exerçait auprès de cet empereur des responsabilités importantes.

des prières à Antioche de Pisidie, Caristianus Fronto ajouta à ces dernières ce vœu plus personnel *pro incolumitate et victoria* qui engageait non seulement sa personne et ses enfants, mais encore, indirectement, la cité dont il était un des plus grands personnages. On peut assimiler ces vœux à des vœux *pro itu et reditu*, destinés à assurer la sauvegarde du prince en expédition, du départ de Rome à son retour dans l'*Urbs*. C'est ce qui se produisit aussi à Lyon, où une inscription récente offre à ce sujet un texte très explicite: *Iovi Opt(imo) Max(imo) et Victoriae pro salute et reditus (sic) Ti(berii) Claudi(i) Caesaris Aug(usti) Ger(manici) p(atris) p(atriciae) ...*<sup>54</sup>

L'accomplissement du vœu était lié à l'issue de la guerre, à laquelle participèrent des citoyens de la colonie d'Antioche<sup>55</sup>. Mais nous ne savons pas avec exactitude quel fut le déroulement de l'expédition de Bretagne<sup>56</sup>. Toutefois une reconstruction vraisemblable des événements place le déroulement de la campagne militaire en 43, et donc aussi le déplacement du prince vers le théâtre des opérations. Nous disposons ainsi d'un repère chronologique pour la formulation du vœu, correspondant à l'annonce du départ faite à l'ensemble du monde romain. D'autre part, puisque ce vœu avait été prononcé *pro incolumitate et victoria*, son exécution devenait contraignante à partir du moment où la victoire était annoncée, mais surtout à partir du moment où le prince était revenu dans l'*Urbs*, le jour du retour devenant alors le symétrique du *dies expeditionis*. Le voyage de retour de Claude commença avant la fermeture de la navigation à l'automne de 43 et ne s'acheva qu'en 44 ap. J.-C.<sup>57</sup> Entre temps, mais dans le courant de l'année 43, à l'annonce de la victoire, le Sénat avait décrété un triomphe, l'érection de deux arcs triomphaux à Rome même (CIL VI, 920) et à Boulogne–Gesoriacum, la célébration d'une fête annuelle, l'octroi du titre *Britannicus* au prince lui-même, ce qu'il refusa, et à son jeune fils<sup>58</sup>. Toutefois, Caristianus Fronto pouvait-il constater que son vœu avait été exaucé avant le retour à Rome du prince, dans le courant de 44 ap. J.-C.? C'est alors seulement que cette promesse

<sup>54</sup> F. Bérard, I. Cogitore, M. Tarpin, *Une nouvelle inscription claudienne à Lyon*, dans Y. Burnand, Y. Le Bohec, J.-P. Martin (éd.), *Claude de Lyon, empereur romain*, Paris 1998, 373–389. Aux 378–379 sont recensées plusieurs autres inscriptions comparables à la nôtre.

<sup>55</sup> S'y est distingué P. Anicius P. f. Ser(gia) Maximus, *praef. castror. leg. II Aug. in Britannia*: CIL III, 6809 (ILS 2696; Demougin, *Prosopographie*, 402–403, n° 490), qui fut *honoratus corona murali et hasta pura ob bellum Britannicum*.

<sup>56</sup> A. R. Barrett, *Chronological Errors in Dio's Account of the Invasion*, *Britannia* 11 (1980) 31–33; Id., *The Date of Claudius' British Campaign and the Mint of Alexandria*, *Class. Quart.*, ns. 48 (1998) 574–577.

<sup>57</sup> Halfmann, *Itinera principum*, 172–173.

<sup>58</sup> Dion, 60, 22, 1–2. Le processus peut être éclairé par ce que l'on sait, grâce aux fastes d'Ostie, de la célébration de la victoire parthique de Trajan: B. Bargagli, C. Grosso, *I Fasti Ostienses, documento della storia di Ostia*, Rome 1997, 49; voir à ce sujet, en dernier, A. Frascchetti, *Traiano nei Fasti Ostienses*, dans J. Gonzalez (éd.), *Trajano emperador de Roma*, Rome 2000, 149–150. L'arc prévu à Rome par le Sénat a été édifié seulement en 51/2 ap. J.-C. Des fragments sculptés découverts via del Corso lui ont été attribués: E. La Rocca, *Arcus et arae Claudii*, dans V. M. Strocka (éd.), *Die Regierungszeit des Kaisers Claudius (41–54 n. Chr.). Umbruch oder Episode?* (Internationales interdisziplinäres Symposium aus Anlaß des hundertjährigen Jubiläums des Archäologischen Instituts der Universität Freiburg i. Br. 16.–18 Februar 1991), Mainz 1994, 267–293.

solennelle, exécutable sous condition, devait être honorée par la *dedicatio*, c'est-à-dire par la remise au(x) dieu(x) de ce qui avait été initialement envisagé<sup>59</sup>.

Mais en 45, c'est-à-dire à la date donnée dans les premières lignes du texte par la titulature de Claude, nous sommes encore plus éloignés du moment où le vœu parut devoir être accompli. Le décalage temporel qui existe entre l'événement, permettant de conclure que la demande avait été réalisée, et l'exécution du vœu lui-même, peut toutefois être expliqué. Mais il est nécessaire de faire intervenir dans la formulation du vœu un élément supplémentaire que ne mentionne pas l'inscription. Caristianus Fronto n'avait pas seulement promis d'exécuter son vœu quand il apprendrait le retour du prince. Il avait plutôt promis de l'accomplir à une date fixée d'avance, à partir du moment où il apprendrait le retour du prince. C'était donc par rapport à une date du calendrier impérial qu'il s'était déterminé: cette date existait peut-être déjà, mais la victoire, si elle se produisait, devait nécessairement créer d'autres anniversaires.

Ce détour permet d'expliquer la diversité des dates qui apparaissent dans les inscriptions relatives aux vœux accomplis en différents lieux à l'issue de la campagne de Bretagne. L'inscription de Narbonne, [*ex voto sus]cepto*, est datée de l'année 43 ap. J.-C., comme l'indique le comput impérial<sup>60</sup>. L'inscription de Rusellae en Etrurie, qui ornait la base d'une statue de la Victoire Britannique (*Victoriae Britannicae votum solvit*), est datée de l'année 45 ap. J.-C., suivant les mêmes critères<sup>61</sup>. Elle appartient plutôt à la seconde partie de l'année 45. Le vœu fut prononcé *pro salute et reditu et victoria Britannica*, alors qu'à côté avait été ajoutée une inscription relative au vœu *pro salute Ti(berii) Claudi(i) Caesaris Aug(usti) filii Britannici*, c'est-à-dire pour Britannicus<sup>62</sup>: mais on a tenu compte du décalage chronologique entre la date de la victoire et le moment de l'exécution du vœu, car l'histoire de la famille impériale avait évolué, l'enfant de Claude, qui n'avait pas accompagné son père sur le théâtre des opérations, pouvant désormais s'appeler Britannicus. L'exécutant du vœu avait peut-être participé comme tribun militaire à l'expédition de Bretagne<sup>63</sup>. Mais on peut ajouter que ce texte semble indiquer que le vœu devenait exécutoire après que le prince fut revenu dans l'*Urbs* sain et sauf. Il en va de même pour une des inscriptions de Rome, elle aussi *ex voto suscepto*<sup>64</sup>: elle remerciait aussi les dieux pour la sauvegarde de Messaline. Enfin, c'est en 46 ap. J.-C. que fut exécuté le vœu mentionné sur une autre inscription de Rome<sup>65</sup>.

De la même manière que le départ du prince avait été signalé officiellement, on dut faire savoir dans tout l'Empire son retour<sup>66</sup>. Mais le jour marquant cet événement, qui

<sup>59</sup> G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris 1966, 531–532.

<sup>60</sup> CIL XII, 4334: ... *tr(ibunicia) p(otestate) III, imp(eratoris) V, p(atris) p(atriciae)*.

<sup>61</sup> AE 1980, 457; Bérard et al., *Nouvelle inscription*, 381: ... *tr(ibunicia) pot(estate) V, imp(eratoris) X, p(atris) p(atriciae), co(n)s(ulis) des(ignati) IIII*.

<sup>62</sup> AE 1980, 458.

<sup>63</sup> Bérard et al., *op. cit.*, 385–386.

<sup>64</sup> CIL VI, 3751 = 31282 = 36894.

<sup>65</sup> CIL VI, 917: Claude était alors dans sa sixième puissance tribunicienne.

<sup>66</sup> Cette victoire comptait beaucoup pour Claude: V. Scramuzza, *The Emperor Claudius*, Cambridge 1940, 212–213. On retiendra en particulier, pour l'envoi de couronnes d'or, Pline, *HN*, XXXIII, 54, et l'avis même de Claude exprimé à l'occasion de sa censure: *Iam si*

constituait l'échéance du vœu, devait dépasser dans l'année 44 le jour prévu initialement comme jour de son exécution. Cette contrainte temporelle reportait celle-ci à l'année suivante. On ne peut en effet soupçonner une mauvaise volonté de C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus, tant il met en évidence son application à accomplir dans tous ses détails l'acte religieux. Faut-il envisager que ce serait le jour du retour qui aurait constitué le jour prévu pour la fête religieuse? Cet événement ne pouvait être connu à Antioche qu'avec un certain retard. Si, dès la formulation du vœu l'échéance avait été prévue pour le jour du retour, l'exécution de celui-ci était ainsi repoussée au même jour, mais en 45 ap. J.-C. On peut aussi envisager un des jours qui, habituellement, tout au long de l'année, était accompagné d'une fête impériale, depuis le début du règne: soit l'anniversaire d'avènement, le 25 janvier, soit celui de naissance, le 1er août. C'étaient des fêtes habituelles depuis l'époque d'Auguste<sup>67</sup>. Si dans le *feriale Cumanum*<sup>68</sup> seul le *natalis* d'Auguste (le 23 septembre) est marqué par une *immolatio* de victime, tandis que le jour de ses premiers faisceaux (le 7 janvier) n'est marqué que par une *supplicatio*, en revanche dans la loi de Narbonne ces deux jours de fêtes sont marqué par une *immolatio*<sup>69</sup>. De même, si les Arvales sacrifient régulièrement pour les anniversaires de naissance des princes et des membres de la famille impériale à l'époque julio-claudienne, on sait aussi qu'ils procédaient à une *immolatio* pour l'anniversaire d'avènement de Caligula (18 mars).

Comme le texte de l'inscription d'Antioche indique qu'il y eut *immolatio*, à première vue tant l'une que l'autre date serait acceptable. Tout serait clair si nous connaissions la date du retour de Claude à Rome: on sait seulement qu'il rentra dans le courant de 44 ap. J.-C. C'était vraisemblablement postérieurement à l'anniversaire de l'avènement (le 25 janvier): si Caristianus Fronto avait choisi ce repère dans le

---

*narrem bella, a quibus coeperint maiores nostri, et quo processerimus, veror, ne nimis insolentior esse videar et quaesisse iactationem gloriae prolati imperii ultra oceanum;* Ph. Fabia, *La table claudienne de Lyon*, Lyon 1929, 81–82. Voir aussi B. Levick, *Claudius*, Londres 1990, 143–144. Pour un écho de la victoire de Claude dans une cité de l'Asie Mineure voir R. R. Smith, *The Imperial Reliefs from the Sebasteion at Aphrodisias*, JRS 77 (1987) 115–117, sur un relief représentant Claude dans l'acte d'achever à l'épée une femme identifiée par une inscription comme "Bretannia". Des didrachmes de Césarée en Cappadoce célèbrent cette victoire: voir A. Burnett, M. Amandry, P. Ripollès, *Roman Provincial Coinage*, I.1, Londres, Paris 1992, 554. On ne connaît à Corinthe pas moins d'une douzaine d'inscriptions pour Tiberius Claudius P. f. Fab(ia) Dinippus, dont la carrière ressemble à celle de Caristianus Fronto car il était *duumvir* de sa colonie, *sacerdos victoriae Britannicae, trib. mil. leg. VI Hispanensis, praef. fabr. III: Corinth*, VIII.2, nos. 86–92; *Corinth*, VIII. 3, nos. 158–163 (Demougin, *Prosopographie*, 507–508, n° 607).

<sup>67</sup> Sur le développement des fêtes liées au prince et à sa famille, J. Scheid, *Romulus et ses frères. Le collège des frères arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome 1990, 50–53, 289–290.

<sup>68</sup> CIL I, p. 310 = X, 8375; cf. ILS 108.

<sup>69</sup> VII *Id. Ian. qua die primum imperium orbis terrarum auspicatus est thure vino supplicent et hostias singula(s) inmolent et colonis incolisque thus vinum ea die praestent; ... ad quam quot annis VIII k. Octobr., qua die eum saeculi felicitas orbi terrarum rectorem edidit, tres equites Romani a plebe et tres libertini hostias singulas inmolent et colonis et incolis ad supplicandum numini eius thus et vinum de suo ea die praestent*: CIL, XII, 4333; ILS, 112. Sur la mention du *numen Augusti* dans cette inscription voir D. Fishwick, *The Imperial Cult in the Latin West*, II, 1, Leyde 1991, 375–387.

calendrier impérial, qui marquait le cours des jours d'une preuve évidente de l'élection divine, la première date pour exécuter le vœu se placerait au début de l'année 45. Mais le notable aurait pu choisir le premier août, date de la naissance du prince, la plus propre à exalter son *genius*. Si Claude était entré à Rome quelques mois après le début de 44, avant le début de l'été, peut-être que l'événement aurait été connu suffisamment tôt pour qu'il soit célébré à Antioche également dans le courant de 44. Or il fut célébré dans le courant de 45. Aurait-on simplement choisi l'anniversaire du *reditus*?

Il convient de tenir compte de quelques monuments figurés de Rome et de l'Italie, dont plusieurs bas-reliefs et éléments de décor architectonique à Ravenne<sup>70</sup>, où Claude avait séjourné lors de son retour vers Rome<sup>71</sup>. Sa visite dans cette cité entraîna l'érection de monuments commémoratifs d'une qualité artistique remarquable. L'épisode se plaçait vers le printemps de 44, si l'on estime que pendant plusieurs mois le prince ralentissait les ultimes étapes de son retour en visitant avec soin les diverses régions qu'il traversait. Puis, en étudiant les éléments de sculpture qui auraient appartenu à l'*arcus Claudii* sur la *Via Lata*, décrété par le Sénat en 43 mais dédié seulement en 51–52, on a pu postuler l'existence d'une grande cérémonie liée au retour de l'empereur, partant du Palatin et aboutissant au temple de Mars Ultor. Celle-ci se serait déroulée un premier août, date correspondant à la fois au *natalis* du prince, au *natalis* du temple et à bien d'autres repères de l'histoire politique et religieuse de la dynastie julio-claudienne<sup>72</sup>. Il devait s'agir de la célébration de la victoire britannique<sup>73</sup>. Claude n'a peut-être pas fait coïncider son retour dans la Ville avec son *natalis*, car la fête représentée, si elle partait du Palatin, ne pouvait correspondre à la cérémonie du triomphe. Mais peut-être que la date était suffisamment proche pour que les supplications d'action de grâce mettent ainsi en scène le génie du prince et la victoire britannique dans les lieux les plus omineux de la Rome impériale. Dans ce cas il est évident qu'une cérémonie simultanée ne pouvait être prévue à Antioche, et qu'il fallait donc repousser l'exécution du vœu à l'année suivante, en 45.

On doit aussi admettre que, si les dieux furent remerciés, surtout le prince acquit, à cette occasion, une place de choix dans la fête religieuse; car par l'érection de sa statue et par son installation en un lieu remarquable, il y prenait une place essentielle. En effet, c'est sur la base elle-même que les détails de l'exécution du vœu ont été inscrits: la statue et les diverses composantes rituelles. On aurait pu supposer que c'était une statue de la *Victoria Britannica*, modalité de la Victoire impériale. C'est ce qui se passe à Rusellae en Etrurie, où l'inscription, comme à Antioche de Pisidie, explique que le vœu fut explicitement prononcé *pro ... victoria Britannica*. Mais là s'arrête le parallèle: car si, à Antioche, la statue avait été celle de la Victoire, dans la mesure où le texte commence par les noms et titres de l'empereur, on aurait précisé ensuite de façon explicite qu'une statue de la Victoire avait été offerte. C'est pourquoi la *statua* de l'inscription est bien celle de Claude. Sans aucun doute, une fois remerciés les dieux,

<sup>70</sup> E. La Rocca, *Claudio a Ravenna*, Parola del Passato 47 (1992) 265–314.

<sup>71</sup> Pline, *HN*, III, 119. Au passage de l'empereur dans cette région on peut rattacher CIL V, 3326 (ILS 204).

<sup>72</sup> La Rocca, *Arcus et arae Claudii*, dans Strocka, *Die Regierungszeit des Kaisers Claudius* (supra, n. 58), 267–293.

<sup>73</sup> *Op. cit.*, p. 270.

la statue impériale devint le centre de la fête religieuse et c'est autour d'elle que furent ordonnées toutes les cérémonies prévues lors de la formulation du vœu. C'était donc le *genius* de l'empereur qui était mis en évidence, à l'instar de ce qui s'était produit à Rome<sup>74</sup>.

La première d'entre elles correspond à des jeux. Or nous savons que les jeux figuraient régulièrement dans les vœux des généraux et qu'ils apparaissaient fréquemment dans le calendrier religieux de Rome et des cités d'Italie. Ici, ils sont décrits sous l'expression de *ludi iuvenales*. Il s'agit d'une cérémonie religieuse d'un genre particulier, car elle s'ordonnait autour d'évolutions de la jeunesse sur le modèle du *lusus Troiae* qui, à Rome, avait trouvé sa renaissance au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.<sup>75</sup>. Ce type de cérémonie, dérivé des anciens rites religieux, avait sans doute été un peu délaissé par la suite; mais ce que l'on peut appeler un carrousel de la jeunesse, aux exercices variés et parfois compliqués, fut remis en honneur et devint une des pièces essentielles des rituels de dédicace sous Auguste et les Julio-Claudiens. Il est mentionné en août 29 avant J.-C. lors de l'inauguration de l'*aedes Iulii*<sup>76</sup>, puis en 11 avant J.-C. pour la dédicace du théâtre de Marcellus<sup>77</sup>, ensuite en 2 av. J.-C. pour celle du temple de Mars Ultor<sup>78</sup>, et enfin plus tard, sous Caligula en 37 ap. J.-C., pour la dédicace du temple du divin Auguste<sup>79</sup>. Le sens exact de cette participation de la *iuventus* d'Antioche nous échappe. Mais au moins existe le parallèle avec des rituels bien attestés à Rome qui, chaque fois, concernent de grands moments de l'histoire religieuse de la cité ou du culte impérial.

La seconde référence aux cérémonies qui se déroulèrent à Antioche concerne des sacrifices. Le texte en effet mentionne des *hostiae*, des victimes. On peut penser que derrière le pluriel se cachent non seulement les bêtes sacrifiées pour les dieux de l'État (un bovin mâle pour Jupiter, une génisse pour Junon et pour Minerve), mais encore celle(s) immolée(s) lors de la consécration de la statue: s'il s'agit du *genius* de l'empereur, comme il est très vraisemblable, on sacrifia un taureau<sup>80</sup>. De toute façon cette mention d'*hostiae* implique un sacrifice suivant le mode romain et la présence d'un autel, ce qui renforce l'hypothèse que la statue se dressait dans le cœur religieux de la colonie<sup>81</sup>.

Enfin, apparaît la chasse (*venatio*). Sa présence n'est pas surprenante. En effet, dans tous les cas où, ci-dessus, nous avons évoqué le *lusus Troiae* elle suit immanqua-

<sup>74</sup> *Op. cit.*, p. 262.

<sup>75</sup> J.-P. Morel, *Sur quelques aspects de la jeunesse à Rome*, dans *Mélanges offerts à Jacques Heurgon. L'Italie préromaine et la Rome républicaine*, II, Rome 1976, 671–672. Description de ce carrousel et de ses évolutions complexes par H. von Petrikovits, *Troiae lusus*, *Klio* 32 (1939) 209–220; Id., *Troiaritt und Geranostanz*, dans *Beiträge zur römischen Geschichte und Archäologie, 1931 bis 1974*, Bonn 1976, 135–150.

<sup>76</sup> Dion, LI, 22, 4–9; G. Ville, *La gladiature en Occident des origines à la mort de Domitien*, Rome 1981, 99.

<sup>77</sup> Dion, LIV, 26, 1; Ville, *Gladiature*, 110.

<sup>78</sup> Dion, LV, 10, 6–8; Ville, *Gladiature*, 104 et 112.

<sup>79</sup> Dion, LIX, 7, 1; Ville, *Gladiature*, 130 et 169.

<sup>80</sup> L. R. Taylor, *The Divinity of the Roman Emperor*, Middleton 1931, 192.

<sup>81</sup> Il est difficile d'admettre qu'il y ait eu alors installation d'un autel réservé au culte de Claude, car il aurait été mentionné dans le texte.

blement dans l'énumération des cérémonies. Mais le nombre des attestations est, en réalité, encore plus important car, même si, prise sur la longue durée, la *venatio* peut être qualifiée d'appendice aux *ludi*, de supplément hors programme, elle était devenue un spectacle régulier, venant achever pour le plus grand plaisir des participants une cérémonie religieuse. Venant en dernier dans l'énumération, elle est donc parfaitement à sa place, élément indispensable mais ultime dans l'ensemble des cérémonies constituant la fête religieuse. Elle était présente dans les fêtes liées au culte impérial. Il suffira de rappeler que le jeune Néron donna une *venatio* pour le salut de Claude, son père adoptif<sup>82</sup>. On ne peut toutefois savoir quel en fut le déroulement précis, si les jeunes, mis en valeur par le carrousel de la Troïa, purent s'y illustrer, ni quel gibier fut offert aux chasseurs.

Petit à petit se sont donc mis en place les divers constituants d'une fête impériale. Ainsi, la statue de l'empereur n'est vraisemblablement pas un simple hommage de reconnaissance. Elle a certainement été consacrée et, par la volonté de C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus, elle se trouve au cœur du dispositif religieux qu'il avait prévu en formulant son vœu. De plus, derrière le nom de Claude, c'était vraisemblablement le *genius* de l'empereur qui était visé, ou son *numen* comme on l'avait dit à Narbonne<sup>83</sup>. Les indications relatives aux victimes immolées montrent bien qu'il s'agit de *colere*, d'exécuter un acte cultuel adressé à un être au-dessus du commun des mortels. Il ne sera pas inutile d'invoquer une inscription de Rome du principat de Caligula, en 38 après J.-C. Celle-ci offre le même contenu que l'inscription d'Antioche, mais dans un assemblage de formules semblable qui inclut de façon explicite ce qui est sous-entendu ici, la mention du *genius* de l'empereur: *M(arco) Aquila Iuliano P(ublio) Nonio Asprenate co(n)s(ulibus) VII k(alendas) Iunias, pro salute et pace et victoria et genio Caesaris Au[gusti] - - - ]*<sup>84</sup>. Le *genius* du prince était depuis les années médianes du principat augustéen au cœur des manifestations religieuses qui constituaient le nouveau culte<sup>85</sup>. Il recevait régulièrement des sacrifices et prenait aussi place au milieu des dieux, soit en étant mêlé à eux, comme aux Lares des carrefours, soit en entrant dans leurs temples<sup>86</sup>. C'est ce qui avait donné toute son importance au *natalis* impérial. Mais il ne semble pas que l'anniversaire de la naissance de Claude soit le jour choisi par C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus pour exécuter son vœu. Il est vrai que dans le calendrier d'Auguste lui-même d'autres jours étaient apparus et que d'Auguste à Claude ces autres fêtes avaient peu à peu pris plus de consistance. On peut le constater, par exemple, dans les actes des frères

<sup>82</sup> Suétone, *Nero*, 7, 9; Ville, *Gladiature*, 136.

<sup>83</sup> Sur ces fluctuations du vocabulaire aux origines du culte de l'empereur, Taylor, *Divinity*, 181–182.

<sup>84</sup> CIL VI, 811 (ILS 192). Une inscription africaine est tout aussi explicite (ILS 120): *Iunoni Liviae Augusti (uxori) sacrum, L(ucio) Passieno Rufo imperatore Africam obtinente, Cn(aeus) Cornelius Cn. f. Cor(nelia) Rufus et Maria C. f. Galla Cn(aei) (uxor) conservati vota l(ibentes) m(erito) solvont.*

<sup>85</sup> Taylor, *Divinity*, 181–190. Cet auteur insiste sur le tournant qui se manifeste à partir de 12 av. J.-C.

<sup>86</sup> Taylor, *Divinity*, 202–204.

arvales. Sous Caligula les jours d'attribution des pouvoirs ou titres impériaux sont ainsi fêtés par cette confrérie<sup>87</sup>.

Cette initiative de C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus entre donc, sans aucun doute, dans le contexte des manifestations du culte impérial. Elle montre quelle part y pouvaient prendre les influences personnelles et les liens avec le prince<sup>88</sup>. Mais il s'agissait, dans ce cas, d'un acte d'adulation et de reconnaissance suscité par la volonté d'ascension d'une famille issue d'une colonie romaine établie en province. De la même manière agit, sous le principat de Néron, le chevalier romain L. Titinius Lucretianus, dont on a évoqué plus haut le vœu (n. 48). Et peut-être avait fait de même, sous le principat de Claude, le préfet d'Égypte C. Iulius Postumus (ILS 210): *pro salute Ti(berii) Claudii Caesaris Aug(usti) Germanici ... ex voto suscepto, C. Iulius Sex(ti) f. Cor(nelia) Postumus, praefectus Aegypti Ti(berii) Claudii Caesaris Aug(usti) Germanici, ex auri p(ondo) XVI*<sup>89</sup>.

C'est dans ce contexte, marqué par les formes culturelles de l'Italie, que l'on peut comprendre le contenu de l'inscription. Les jeux et la chasse renvoient aux rituels ou aux fêtes italiques, connus tant à Rome, dans le cadre le plus officiel, que dans les cités de la péninsule. Mais n'est-ce pas normal dans une colonie romaine, fût-elle établie au cœur d'un pays où les influences helléniques ne manquaient pas?

Michel Christol  
Université de Paris I  
7, Domaine du Château  
F-91380 Chilly-Mazarin

Thomas Drew-Bear  
C. N. R. S.  
31, rue Royale  
F-69001 Lyon

Mehmet Taşlıalan  
Directeur du Musée de Yalvaç  
32400 Yalvaç – Isparta  
Turquie

<sup>87</sup> Scheid, *Commentarii*, 28–31 (fr. 12), pour l'année 38.

<sup>88</sup> Pour l'effet de ces liens qu'entretenaient certains citoyens d'Antioche, tels C. Caristianus Fronto Caesianus Iullus, avec la dynastie au pouvoir voir E. J. Owens, *The Water Supply of Pisidian Antioch*, dans Drew-Bear, Taşlıalan, Thomas (éd.), *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès sur Antioche de Pisidie*, 342: "The water installations of Pisidian Antioch are impressive. They represent 'state of the art' technology in which neither expense nor effort was spared ... They are an indication of the importance which Augustus and his heirs attached to the establishment of the colony, and to the provision of civic amenities for the material comfort" des citoyens.

<sup>89</sup> Mais peut-être, dans ce cas, l'offrande est-elle adressée à une divinité abstraite, comme *Concordia* (CIL VI, 91; ILS 153).

TI CLAVDIO  
 CAISARI AVGV-  
 GERMANICO  
 PONTI MAXIMO  
 TRIB POT V P P  
 PROPRIO COLVMNATE  
 EIVS ET VICTORIA  
 BRITANNICA ET  
 VOTO QVOD SVSCE-  
 PERAT CVM LIBERIS  
 SVIS STATVA MILVDO-  
 SVM ENTA LESHOSTIAS  
 VENIATIONEM DEDIT  
 C. CRISTIANI  
 VS FRONTONIS  
 CAESARIS SVSIVLVS  
 DVVMVIRALIS III  
 PONTIFEX TRIB  
 LEG XII FVLMI-  
 PRÆT CONORTI  
 POSPOR PRÆT  
 FA BRVIA VI

